

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2025-055

Date de la convocation : 04/06/2025

Membres en exercice : 24

Membres présents : 16

Membres votants : 19

Le douze juin deux mille vingt-cinq, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salon d'honneur de l'Hôtel de ville de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mesdames Valentine DION, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, Françoise PAYEN et Messieurs Tony BESANCON, Roland CANIVENQ, Bruno DAUPHY, Pierre DEMISSY, Gérald LORFEUVRE, Pierre LAURENT CHAUVET, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Désiré NANJI, Jean-Pol RICHELET, René SALEZ, Benoît SINGLIT et Vincent THIERION.

Représentés : M. Jean DE POUILLY donne pouvoir de vote à M. Gérald LORFEUVRE, M. Vincent FLEURY donne pouvoir de vote à M. Benoît SINGLIT et M. Pierre POTRON donne pouvoir de vote à M. Désiré NANJI.

Secrétaire de séance : Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT.

**OBJET : SERVICES A LA PERSONNE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'AMICALE DES
DONNEURS DE SANG BENEVOLES**

Vu la compétence « Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le territoire communautaire » inscrite dans les statuts de l'Argonne Ardennaise ;

Vu la délibération n° DC2022/57 du 02/06/2022 confiant délégation au Bureau Communautaire pour examiner et attribuer toute subvention non encadrée par un dispositif spécifique ;

Vu la proposition remise par la commission Services à la personne en date du 28/05/2025 ;

Associations	Objet/événement	Montant attribué	Conditions de versement
Amicale des donneurs de sang bénévoles	Promotion du don du sang	1000 €	Subvention versée sur production des statuts et du dernier rapport d'assemblée générale, avant le 30/11/2025

La subvention sera versée dès notification, sur présentation d'un RIB. L'association est tenue de fournir un bilan de l'opération/action avant le 31/12/2025.

.../...

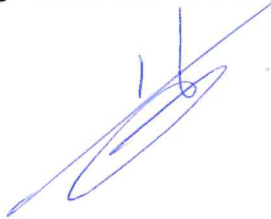
**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 18 JUIN 2025
et de sa publication ou notification le 18 JUIN 2025**

Après en avoir délibéré, le Bureau, DECIDE, à l'UNANIMITE :

- D'ATTRIBUER une subvention de 1 000€ à l'Amicale des donneurs de sang bénévoles ;
- De CHARGER le Président de signer tout acte à intervenir.

La secrétaire de séance,

Nadège LAMPSON-GUEILLIOT



Le Président,



Benoît SINGLIT